



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/103

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE - SCEA PHILIBERT PERRIN
– AMÉNAGEMENTS CURATIFS BREYRA ET CORDON D'OR**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-André LEMIRE

La séance est ouverte.

**Le 19 septembre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	E	Mme SABY
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	E	M. CLAIR	LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. FATH
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P : Présent / D : Distanciel / E : Excusé / A : Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/103

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE - SCEA PHILIBERT PERRIN
– AMÉNAGEMENTS CURATIFS BREYRA ET CORDON D'OR**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
42	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Martillac,

Vu la commission Régimes Hydrauliques en date du 28 février 2024,

Vu la proposition de plan établi par un géomètre-expert ci-après annexé,

Considérant l'absence d'obligation de solliciter l'avis du Domaine, eu égard au montant de la transaction,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de l'obtention des autorisations administratives pour la réalisation d'aménagements sur le Breyra permettant de prévenir le risque inondation sur la commune de Martillac, les services de l'État imposent à la collectivité d'avoir la maîtrise des emprises foncières qui accueilleront les ouvrages.

L'aménagement prévu sur la parcelle consiste en la création d'un bassin écrêteur. Cette opération a pour objectif de réduire le risque inondation sur la zone urbanisée de Martillac en aval, lors d'épisodes pluvieux, en stockant et régulant le flux hydraulique venant alimenter un affluent du Breyra.

Ce projet s'inscrit dans un programme de travaux sur l'ensemble du bassin versant du Breyra intégré à la Déclaration d'Intérêt Générale relative à la gestion des cours d'eaux du 14 juin 2018, renouvelée par arrêté préfectoral le 13 avril 2023.

Ainsi, après négociation avec le propriétaire, la SCEA PHILIBERT PERRIN, représentée par Monsieur Philibert PERRIN en qualité de dirigeant, celle-ci a accepté de vendre le terrain concerné par les travaux au prix de **63 024 €**.

Le terrain faisant l'objet de l'acquisition est cadastré section D n°1216 (détaché par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089). La parcelle est située Avenue du Site Montesquieu sur la commune de MARTILLAC et possède une contenance de 4 848 m².

Afin de permettre l'accès à la parcelle, la SCEA PHILIBERT PERRIN concède à la CCM une servitude de passage réelle et perpétuelle à titre gratuit sur la parcelle restant sa propriété après division. Cette servitude s'exercera sur la parcelle section D n°1215 (détachée par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089) dénommée « Fonds Servant » et permettra l'accès à la parcelle section D n°1216 (détachée par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089), dénommée « Fonds Dominants » depuis la RD109 (Avenue du Site de Montesquieu). Cette servitude est matérialisée sur le plan ci-joint annexé.

L'achat sera effectué à condition que la CCM obtienne les autorisations environnementales nécessaires pour réaliser les travaux, délivrées par l'autorité administrative compétente.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/103

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE - SCEA PHILIBERT PERRIN
– AMÉNAGEMENTS CURATIFS BREYRA ET CORDON D'OR**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle appartenant à la SCEA PHILIBERT PERRIN sur la commune de MARTILLAC cadastrée section D n°1216 possédant une contenance de 4 848 m² (détaché par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089),
- Constitue une servitude de passage sur la parcelle D n°1215 (détachée par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089) permettant l'accès à la parcelle section D n°1216 (détachée par DA 274 0001294 de la parcelle section D n°1089) depuis la RD109,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à mener toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente, la constitution de servitude ainsi que tous les actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 19 septembre 2024



Jean-André LEMIRE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240919-2024_103-DE

